



Commune de SAINT-CHRISTOPHE-SUR-GUIERS
PLAN DE PREVENTION DES RISQUES
NATURELS PREVISIBLES

ZONAGE REGLEMENTAIRE DU RISQUE
(sur fond cadastral - Feuille la Ruchère)

Légende :

Niveau de contraintes *	Nature du risque **
Zones d'interdictions	I', i' : inondations de plaine en pied de versant
Zones de projet possible sous maîtrise collective	i : crues des fleuves et des rivières
Zones de contraintes faibles	M, m : marécages
Zones sans contrainte spécifique	T, t : crues des torrents et des rivières torrentielles
	V, v : ruissellement sur versant
	G, g1, g2 : glissements de terrain
	P, p : chutes de pierres
	F, f1, f2 : effondrements
	A, a : avalanches

Pour le ruissellement sur versant de type phénomène généralisé (en dehors des débouchés de combes), voir encart au 1/30 000

Chaque zone est référencée par deux indices alphabétiques au moins :
 * le premier correspond au niveau de contraintes à appliquer.
 ** le second à la nature du risque (caractère en minuscule pour les zones de faibles contraintes caractère en majuscule pour les autres cas), éventuellement complété par un indice numérique.

Limite de la zone d'étude